

Date de Convocation	Présents	Dont suppléant(s)	Pouvoir(s)	Absent(s) excusé(s)	Absent(s)
25 mai 2023	9	0	0	2	0

Vote(s) pour : 9
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 08 juin 2023

Sous la présidence de Madame Rachel BURGY Présidente du SERM

Point n° 7 : Rapport annuel 2022 sur le Prix et la Qualité du Service

Le Comité Syndical

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 1411-3,

VU l'article 52 de l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession,

VU le rapport annuel sur le prix et la qualité du service 2022,

VU l'examen en date du 23 mai 2023 fait par la Commission Consultative des Services Publics Locaux sur le rapport annuel sur le prix et la qualité du service 2022,

DECIDE

- **DE PRENDRE ACTE** du contenu, pour communication, du rapport annuel sur le prix et la qualité du service 2022.

La Présidente du SERM



Rachel BURY